



La lettre de la Mairie

Printemps 2017

Mesdames, Messieurs

Ce printemps 2017 est marqué par quatre dimanches dédiés aux élections : Présidentielle pour les 23 avril et 7 mai et Législatives pour les 11 et 18 juin.

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ». Ces mots inscrits sur notre carte électorale nous rappellent l'une des valeurs de la citoyenneté : le civisme, ce comportement actif dans la vie quotidienne publique. Chaque citoyen a un rôle à jouer dans la société et doit faire entendre sa voix pour que vive la République et la devise qui y est attachée : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Quelles que soient nos interrogations et inquiétudes en cette période d'incertitudes, notre devoir est de respecter cet acquis considérable pour lequel des hommes et des femmes se sont battus, ce droit de vote universel qui s'inscrit dans la Constitution depuis 1848 pour les hommes et seulement 1944 pour les femmes, presque cent ans plus tard !

Concernant la vie de notre commune, c'est également le temps des choix, des orientations budgétaires pour 2017. Le budget présenté en Conseil Municipal le 4 avril, vous sera expliqué en, ci-après. Vous constaterez que les taux des quatre taxes d'imposition communale ne subissent toujours pas d'augmentation alors même que les dotations de l'Etat ne cessent de diminuer depuis plusieurs années.

La construction du bâtiment périscolaire et les travaux de rénovation de l'église terminés, nous marquons en matière d'investissement une pose pour 2017. Outre les travaux d'entretien, cette année sera consacrée à la fin de l'étude et à la préparation du réaménagement des espaces publics et de leur mise aux normes « accessibilité » (Accessibles aux personnes handicapées).

Enfin, en cette année de mi-mandat, je veux saluer à ce titre le travail accompli par les élus qui m'entourent, tout d'abord les adjoints mais également tous les conseillers. Les débats en commissions et en conseil municipal sont constructifs et enrichissants. Je me dois de remercier chaleureusement chacune et chacun pour leur implication dans la vie de notre village.

Votre Maire

Jean-Simon LEBLANC

Le budget 2017 de notre commune

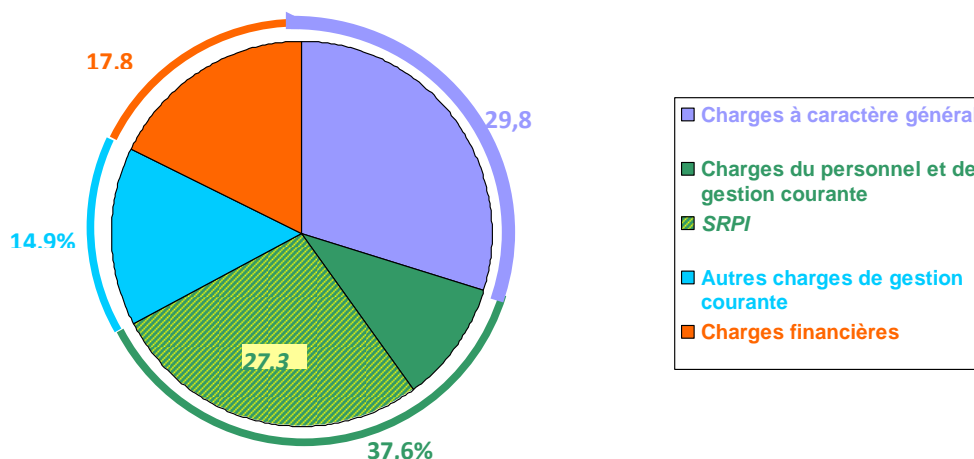
Section Fonctionnement

Le budget de fonctionnement que nous avons inscrit (prévu) dans nos documents budgétaires cette année s'élève à **671 267 €** de recettes et de dépenses.

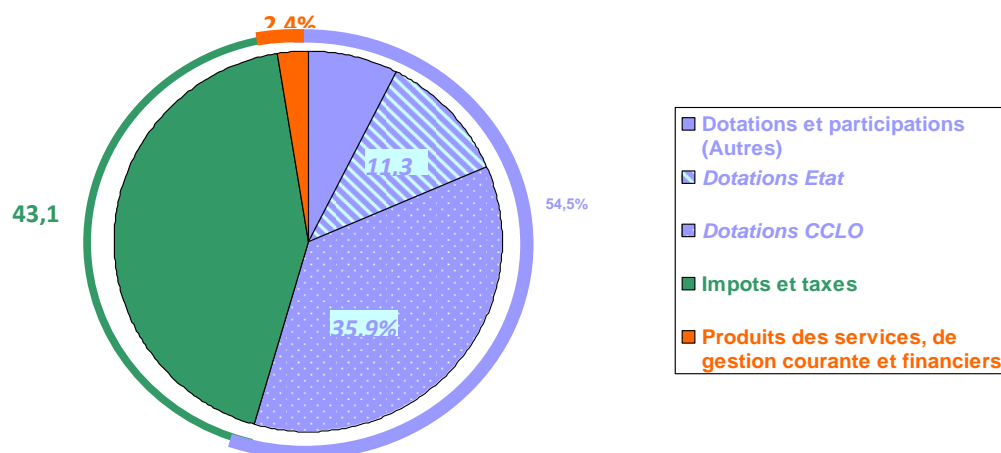
Une fois retirés les réserves, provisions, amortissements, ... **les dépenses et recettes réelles** budgétisées se situent autour de 320 000 €.

Le fonctionnement de l'école, l'aide aux associations, la participation au titre des activités sportives et culturelles des élèves et collégiens représentent plus du tiers des dépenses de notre commune.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Section Investissement

2017 marque comme annoncé précédemment une pause de l'investissement « lourd ». Le budget s'élève à 190 406 € TTC ; les 2 dernières années nous étions autour de 380 000 € TTC.

Dans ces 190 406 € sont inclus :

- le remboursement du prêt relais pour la TVA souscrit lors de la construction du bâtiment périscolaire 58 000 € compensé par le remboursement d'une partie de la TVA par l'Etat.
- 50 000 € restant à régler pour les travaux de l'église et du bâtiment périscolaire.

Une partie du budget restant servira à financer des travaux d'entretien des bâtiments, l'achat de matériel informatique, la fin des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques au-dessus de la mairie ainsi que les dernières études pour l'aménagement du centre bourg et la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics.

Le solde servira de réserve pour les futurs investissements.

Part communale des Impôts

TAXES	TAUX NATIONAL	TAUX DEPARTEMENTAL	TAUX COMMUNAL	TAUX PLAFONDS
T.H.*	24,38	24,25	10,70	60,95
F.B.*	20,85	15,69	8,20	52,13
F.N.B.*	49,31	40,29	40,82	123,28

Évolution du taux communal

TAXES	TAUX DE L'ANNEE 2016	TAUX VOTES 2017	BASES 2017	PRODUITS 2017
T.H.	10,70	10,70	731 500	78 271
F.B.	8,20	8,20	422 300	34 629
F.N.B.	40,82	40,82	26 900	10 981
			TOTAL	123 881

Depuis plusieurs années nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition - part communale alors que les dotations de l'Etat ont diminué depuis 2014 de 40%.

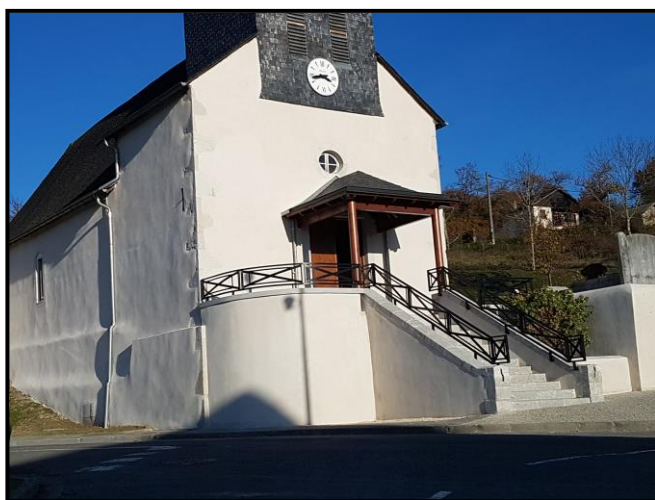
*T.H. : Taxe d'habitation

*F.B. : Foncier Bâti

*F.N.B. : Foncier Non Bâti

Église

Malgré quelques surprises, murs lézardés, structure fragilisée, les travaux se sont terminés comme prévu. Les entreprises ont procédé à la réfection des enduits des murs de l'église et du cimetière, la pose du dallage en pierre, la mise aux normes accessibilité, le remplacement de la porte et la création d'un porche, la pose du garde-corps et des rampes, ...



Bilan Financier :

Montant des études et travaux : 107 679.23 € TTC

Remboursement TVA : 17 663.70 €

Participation CCLO : 44 866.35 €

Reste à charge commune : **45 149.18 €**

Investissement à venir

- *Aménagement du centre bourg et accessibilité bâtiments*



L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) a été validé par les services de l'Etat. Les travaux s'étaleront jusqu'en 2021. Ils ont pour but de rendre conforme aux normes d'accessibilité la mairie, l'école, la bibliothèque, la salle des fêtes, le nouveau cimetière et l'aire de jeux. Ces

travaux nous obligent à repenser entièrement les espaces publics entourant la mairie, l'école, la salle des fêtes et à transformer et sécuriser le parking de l'école.

Les différents projets sont en cours de finalisation et seront présentés au Conseil Municipal cet été afin de choisir la meilleure option.



- *Travaux routiers*

La CCLO continue les réfections de chaussée : sont prévues prochainement, la route allant du passage à niveau à l'entrée du bourg puis les chaussées des chemins d'URDOUS, du HABARNET, du GOUSIÉ.

- *Au-dessus de la Mairie*

2^{ème} semestre : fin des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques et finition du talus.

- *Assainissement collectif*

Le passage des canalisations sous l'autoroute par les buses existantes étant impossible pour des raisons techniques et/ou réglementaires, nous profitons des travaux actuels (*Sud-Ouest lac de Bélair*) pour installer la partie du réseau sous l'autoroute qui reliera dans les prochaines années le village à la zone Eurolacq 2 et donc, à la station d'épuration d'Artix.

Vie du Village

- *Bibliothèque*



Les bénévoles ont organisé avec l'aide de la CCLO quatre spectacles au cours de l'année scolaire. Petits et grands ont pu apprécier ces animations.

Notre bibliothèque et le MIX (médiathèque de Mourenx) mettent à votre disposition plusieurs milliers de livres, DVD, CD et autres supports. Grâce aux services en ligne vous pouvez

consulter, réserver les ouvrages et les faire livrer dans notre bibliothèque.

RAPPEL : La bibliothèque est ouverte au public les mercredis matin de 10h00 à 11h30 et les vendredis après-midi de 17h00 à 19h30.

- *Commission Animation*



Le lundi de Pâques, la traditionnelle chasse aux œufs a connu encore un franc succès. Parents et enfants ont pu déguster les omelettes préparées par les chasseurs et partager les plats apportés par tous les participants.



- En partenariat avec le comité des fêtes, la commission ouvrira une Bodega le samedi 24 Juin de la fin d'après-midi jusqu'au tir du feu d'artifice. Vous pourrez passer un moment festif avant d'aller aux « moules frites » et après pour les plus courageux ...
- L'équipe des bénévoles toujours à la recherche de nouvelles idées, sollicitera votre participation à l'automne. Vous trouverez à ce moment-là dans votre boîte aux lettres les explications...

Travaux sur l'autoroute

Les travaux ont pour but de protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau. La fiche ci-dessous explique le rôle des 3 bassins en construction sur notre commune.

AMÉNAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES



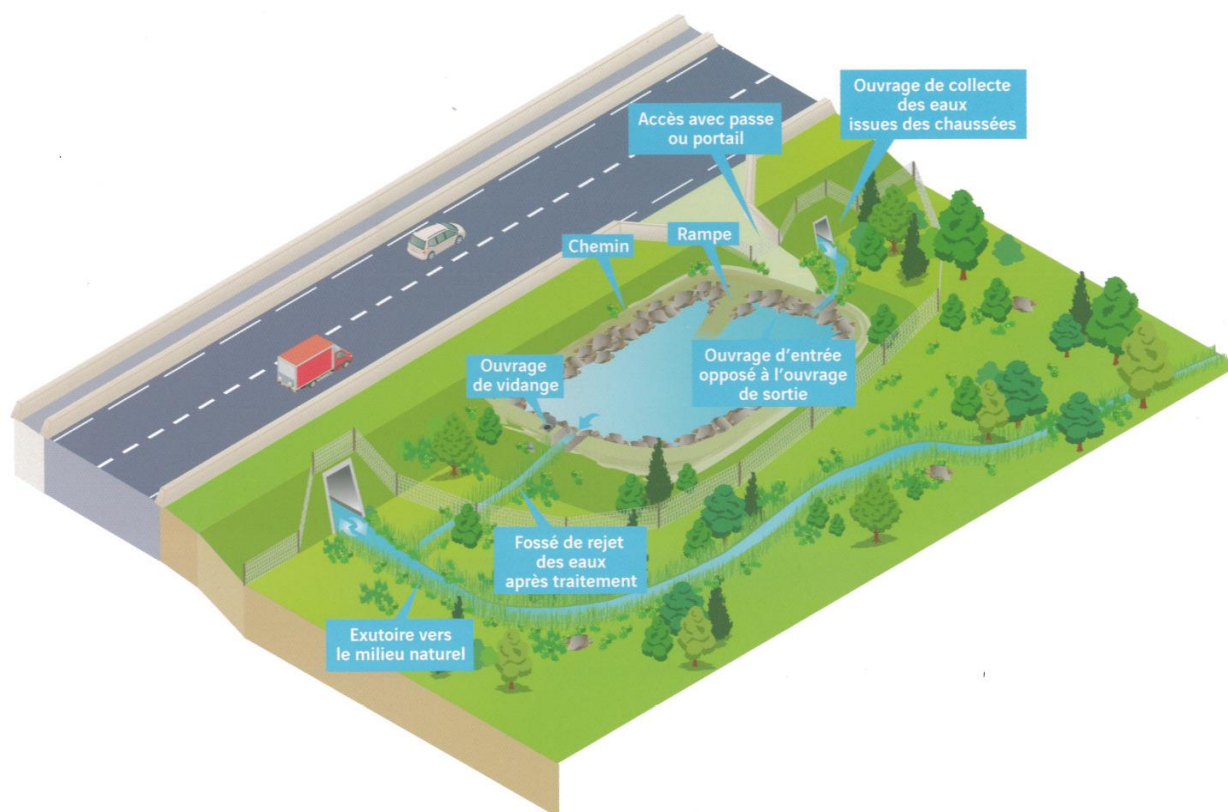
Le bassin multifonction

La pollution d'origine routière, peut être divisée en deux types : la pollution chronique, liée à la circulation routière et à l'usure de l'autoroute, et la pollution exceptionnelle, principalement causée par les accidents de la route.

L'enjeu de l'opération de protection des milieux aquatiques est de doter la section concernée de dispositifs permettant de traiter efficacement ces deux types de pollution.

Le principal outil est le bassin multifonction (fonctionnement ci-dessous).

- Pour la pollution chronique, la longueur du bassin et la faible pente de celui-ci provoquent des vitesses d'écoulement des eaux permettant aux matières en suspension de couler et d'être piégées dans les boues prévues à cet effet. Des curages réguliers de ces boues polluées permettent alors d'évacuer la pollution dans des centrales de traitement spécialisées.
- Pour la pollution accidentelle, les bassins peuvent être obturés à l'aval puis à l'amont afin de piéger les polluants qui pourront être évacués et traités. Les dimensions des bassins sont étudiées pour contenir à minima le volume d'une citerne et le volume d'eau correspondant à deux heures de pluie normale.



En parallèle...

Afin de ne pas mélanger les eaux issues de l'autoroute et les eaux issues des terres voisines, un réseau de collecte supplémentaire est réalisé en parallèle pour guider les eaux de ruissellement non polluées par l'autoroute vers les milieux naturels.

Nouvelle procédure carte d'identité

Depuis le 15 mars vous devez, après rendez-vous, vous rendre dans l'une des 27 communes équipées du dispositif de prise d'empreinte pour obtenir votre carte d'identité. Si vous ne pouvez pas effectuer la demande en ligne, nous tenons à votre disposition la version papier du dossier en mairie.

Les 3 communes les plus proches sont : Orthez, Mourenx, Monein.

